

Trail du Dauphiné



REGLEMENT DES COURSES – EDITION 2020

Présentation

Le trail du Dauphiné est une course pédestre (sur sentiers et chemins) organisée par le club de triathlon de Romans sur Isère, le Triathlon Romanais Péageois.

Il consiste en 2 épreuves dont la plus grande distance est d'environ 15 kilomètres pour 300 mètres de dénivelé positif. Cette course se déroule **sur la Commune de Meymans (26) et emprunte majoritairement des sentiers pédestres et VTT balisés (FFC)**.

L'épreuve se décline en 2 courses le samedi 18 Janvier 2020 pour un départ différé à partir de 9H30 pour le 15km et 10H00 pour le 8km

- 15km - 330m D+ et
- 8km – 210 D+

Conditions de participation

100m de D+ étant comptabilisé comme un 1km par la préfecture, les coureurs devront être âgés le jour de la course de plus de :

- 16 ans (cadets) pour le 8 km
- 18 ans pour le 15km

Les inscriptions ne seront validées que si elles sont accompagnées :

- a) pour les licenciés d'une photocopie de leur licence sportive FFA (ou FFCO, FF Triathlon et FF Pentathlon) en cours de validité
- b) pour les non licenciés du certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition et daté de moins d'un an.

Inscription et droits d'engagement

(Comprenant les ravitaillements)

15km : 15 € majoré à 18 € pour les inscriptions sur place

8km : 10 € majoré à 13 € pour les inscriptions sur place

Les inscriptions pourront être effectuées par courrier ou par internet. Elles seront closes 1h avant le départ de la course ou dès que le nombre maximal de 500 inscriptions sera atteint

Annulation et conditions d'indemnité

La demande d'annulation sera prise en compte uniquement pour les causes suivantes :

Un accident, une maladie grave ou le décès du coureur lui-même,

Une maladie grave nécessitant une hospitalisation ou un décès atteignant son conjoint ou concubin notoire, ses ascendants ou descendants.

En cas d'accident ou de maladie grave du coureur, il est nécessaire de fournir un certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course. Toute autre cause d'annulation doit être justifiée par un certificat délivré par l'autorité compétente.

Toute demande de remboursement doit nous parvenir, accompagnée du certificat, au plus tard le 11 janvier à l'adresse email : triathlonromanaismeageois@gmail.com

Après cette date, aucun remboursement ne sera pris en compte.

Arrivée et récompenses

Les trois premiers hommes et les trois premières femmes du 15 km

Les trois premiers hommes et les trois premières femmes du 8 km

Remise des prix 30 min après arrivée du premier coureur de chaque course

Assurances

Individuelle accident : il incombe à chaque participant d'être assuré personnellement.

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance. Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter l'organisation.

Signalisation et balisage

Le balisage sera assuré avec de la rubalise et une signalétique rouge. Sur les portions ouvertes à la circulation le concurrent devra se conformer au code de la route. Des signaleurs seront aux points jugés les plus problématiques à 3 endroits. Des serre files seront présents pour sécuriser la course.

Sécurité

La sécurité sera assurée par la Protection Civile

Remise des dossards

Elle aura lieu le jour de la course à partir de 8H00 à la salle communale de Meymans (26) lieu de départ et d'arrivée des 2 courses

Ravitaillements

Un poste de ravitaillement commun aux 2 parcours sera approvisionné en boissons à mi parcours. Un ravitaillement sera disponible à l'arrivée.

Abandons et Transferts

Dans le cas d'un abandon le coureur devra se manifester auprès de l'organisation, dès son retour au plan d'eau, départ/arrivée

Modification du parcours, des barrières horaires et annulation de la course

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis. En cas de conditions météo trop défavorables (importantes quantités de pluie forts risques orageux...) le départ peut être reporté voire la course annulée ; pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires.

Droit à l'image

Le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toutes photos ou images le représentant.

Pénalité et disqualification

Les concurrents seront éliminés ou recevront une pénalité de temps pour cause de: Falsification de dossard - Absence de dossard - Absence de l'équipement obligatoire –Pollution ou dégradation des sites traversés (couper les sentiers, jets de détritux) — Refus de se faire examiner par un médecin. - manque de respect auprès du public ou des membres de l'organisation - Utilisation d'un moyen de transport extérieur.

Le non respect du règlement par un coureur peut entraîner une disqualification immédiate ou l'application d'une pénalité, après décision du comité d'organisation sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction. Les réclamations seront recevables jusqu'à 1h après l'arrivée du dernier coureur classé, directement auprès de l'organisation sur le site de départ/arrivée.

Éthique de course

Le coureur s'engage à préserver la nature et à ne jeter aucun déchet tout au long du parcours. Les déchets pourront être jetés au poste de ravitaillement et à l'arrivée.

En cas de blessure ou d'accident d'un concurrent, chacun devra porter secours à la victime ou avoir le comportement le plus approprié.

Acceptation du règlement

Avec son inscription, le participant :

- accepte sans aucune réserve le présent règlement et l'éthique de course
- s'engage à suivre le parcours prévu.

Tout manquement à l'une de ces règles entraînera une pénalité de temps ou la mise hors course du participant sur décision du comité d'organisation.